



UNITÉ TERRITORIALE NORD

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Demande de permis de construire déposée par la société GDSOL 98  
en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire  
de la commune de DOULAINCOURT-SAUCOURT

Par arrêté préfectoral n° 52-2002-08-0002 du 1<sup>er</sup> août 2022, est organisée du lundi 22 août à 9h00 au samedi 24 septembre 2022 jusqu'à 12h00, soit 34 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire n°052 177 21 C0003 d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de DOULAINCOURT-SAUCOURT, d'une puissance supérieure à 250 kW crête, déposée par la société GDSOL 98, représentée par M. Daniel BOUR, et située 50 rue Etienne Marcel, 75002 PARIS

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et une étude d'impact :

– sur support papier et sur un poste informatique en mairie de DOULAINCOURT, située 1 place Charles de Gaulle, 52270 DOULAINCOURT-SAUCOURT (siège de l'enquête), aux heures d'ouverture aux publics, (les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 12h, les mardis de 16h à 19h, et les vendredis de 16h à 17h30 à DOULAINCOURT),

– sur internet à l'adresse suivante: <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Le public pourra faire part de ses observations:

– sur le registre d'enquête déposé en mairie de DOULAINCOURT aux heures d'ouverture au public (les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 12h, les mardis de 16h à 19h, et les vendredis de 16h à 17h30 à DOULAINCOURT)

– par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de DOULAINCOURT, siège de l'enquête ( au 1 place Charles de Gaulle, 52270 DOULAINCOURT-SAUCOURT);

– par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr)

Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Monsieur Serge JANOT, retraité de La Poste, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n° E22000064/51 du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera, à la mairie de DOULAINCOURT, aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le lundi 22 août 2022 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 2 septembre, de 14h00 à 17h00,
- le samedi 24 septembre, de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et à la mairie de DOULAINCOURT. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Des informations complémentaires peuvent être demandées :

– auprès de la société GDSOL 98, représentée par M. Daniel BOUR, et située 50 rue Etienne Marcel, 75002 PARIS par courrier ou par mail à [geoffrey.schall@gdsolaire.com](mailto:geoffrey.schall@gdsolaire.com) ;

– auprès de la Direction départementale des territoires, soit par voie postale à DDT 52 - Unité territoriale Nord, 31 rue Aristide Briand, BP 50111, 52301 JOINVILLE Cedex, soit par mail à l'adresse [ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr)